

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 22 Décembre 2015 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes Catherine DUCHEMIN,
Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX, Céline PRIGENT,
Séverine LEGER,
MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José
THIEBAUT, Philippe LANOIS, Eric BRIESMALIEN, Jacques
LEVASSEUR, Bernard HOUYVET, Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENT (S) : Mme Dominique DESCHAMPS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER.

1) Compte-rendu de la réunion du 29 Octobre 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte rendu de la précédente réunion, à l'exception de M.Frédéric BRIESMALIEN qui vote contre.

M. Laurent MAROT arrive à 18h42.

2) Diagnostic accessibilité handicapés :

Pour répondre aux obligations de mise aux normes handicapés des bâtiments publics, un diagnostic d'accessibilité a été demandé à l'APAVE qui a établi un planning de travaux sur 6 ans pour un coût estimatif de 243 200 € HT.

Le Conseil à l'unanimité, donne son accord sur le planning des travaux qui sera déposé en Préfecture avant le 31 décembre 2015.

3) Retrait Force Energies :

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, décide de se retirer de l'option « éclairage public » du Syndicat Force Energies ; la commune gèrera seule le suivi des équipements.

(13 voix pour – 1 voix contre (M. Frédéric BRIESMALIEN)

4) Rétrocession des voiries du Parc Lachenois :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession des voiries du lotissement du Parc Lachenois, appartenant à M. Gérard DUBOIS au prix symbolique de 1 euro ; les frais de notaire seront à la charge de M. DUBOIS.

5) Mise en place de l'entretien professionnel :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion pour la mise en place de l'entretien professionnel des agents de la fonction publique.

6) Convention rappel à l'ordre :

M. le Maire informe le conseil que M. le Sous-Préfet propose que les communes signent une convention de « rappel à l'ordre » à l'encontre de personnes portant atteinte au bon ordre public (ex : conflit de voisinage, incivilités....)

7) Objectif zéro phyto :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'objectif zéro phyto en 2017 en faisant l'acquisition de matériels spécifiques (balayeuse, bac de ramassage, désherbeur mécanique ...) ; une demande de subvention sera faite auprès de l'Agence de l'eau.

8) Points ajoutés :

a) Règlement intérieur au sein de la collectivité

Un règlement intérieur a été transmis au Centre de gestion qui a donné un avis favorable, le Conseil municipal valide ce règlement qui pourra être modifié en cours d'année.

(13 voix pour – 1 abstention : M. Frédéric BRIESMALIEN)

b) Acquisition de terrain M.MILLIANCOURT

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle H 1146 appartenant à M. Jacques MILLIANCOURT rue de la Maladrerie d'une surface de 3 189 m² au prix de 10 euros le m².

(12 voix pour – M. Frédéric BRIESMALIEN et M. Eric BRIESMALIEN ne prennent pas part au vote).

Le

Le Maire,

Thierry FRAU